



*Se retrouver, se souvenir, s'entraider*

## **Amicale nationale des fusiliers marins et commandos**

### **Conseil d'administration**

#### **Procès-verbal de la réunion du 28 février 2019**

Le conseil d'administration (CA de l'ANFMC) s'est réuni le 28 février 2019 à 14h15 à l'Ecole Militaire, à Paris, sur convocation de son président national, le capitaine de vaisseau ® Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, accueilli par le président de la section de Paris, Jean-Pierre MONMASSON.

Au nom du bureau national et des amicalistes, le président salue les présidents de section et les membres associés. Il les remercie de leur participation.

#### **Participation**

		<b>Présents</b>	<b>Excusés ou absents</b>
<b>Bureau national</b>		Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ	
		Yves GUILMEAU	
		Richard LIS	
<b>Président de section</b>	Aquitaine	Erick PIONEAU	
	Est	Claude GIBOULOT	
	Lorient	Philippe AUBRY	
	Paris	Jean-Pierre MONMASSON	
	Toulon	Patrick GUIOL	
<b>Membres invités</b>	Aquitaine	Gérard VAILLANT	
	Est	Jean-Paul PILLOUD	
	Paris	Roger CHETARD	
	Toulon	Philippe RAGAIN	

## **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du PV. du C.A. du 22 septembre 2018.**
- **Interventions des présidents de sections.**
- **Intervention du président national.**
- **Intervention du trésorier national.**
- **Questions diverses et tour de table.**

**1- P-V. du CA du 22 septembre 2018** : le P-V. est approuvé à l'unanimité.

### **2- Interventions des présidents de sections :**

- **AQUITAINE :**

Le président national félicite Erick POINEAU et son nouveau bureau pour leur élection.

Le président n'est pas opposé à l'utilisation des réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.) qui permettent une diffusion rapide de l'information. Cependant, il convient de se montrer vigilant en veillant aux informations transmises par ces moyens et au droit à l'image.

- **EST :**

Le président Claude GIBOULOT, annonce que le congrès 2020 se déroulera les 21, 22, 23 mai (W.E de l'Ascension) à Chorey les Beaune, près de Beaune. Accueil le jeudi 21 mai et CA. Il souhaite la présence de Monseigneur Touvet pour l'office du vendredi 22 mai qui sera suivi de l'AG. Il est prévu un déplacement à Dracy St Loup (hommage aux FM du 1er RFM).

- **LORIENT :**

Philippe Aubry confirme les difficultés rencontrées avec sa banque dans l'administration du compte bancaire de la section. On lui demande d'avoir un n° RNA. Ceci implique une déclaration en Préfecture, comme association. En conséquence l'ANFMC deviendrait une « UNION » de sections. Les articles 3 et 5 des statuts devront être modifiés.

Après divers échanges :

Le président national propose le texte suivant, à insérer dans nos statuts,

Article 3- Moyens d'action :

*L'amicale (ANFMC) se compose de sections adhérentes, déclarées (RNA), avec toutes les responsabilités afférentes. Ces sections sont agréées par le conseil d'administration.*

Article 5- Perte de la qualité de membre,

*La qualité de Membre d'une section adhérente se perd suite à la demande de retrait exprimée par ses membres en assemblée générale locale. Cette demande examinée en conseil d'administration, fait l'objet d'une décision en assemblée générale.*

*Toute section qui quitte l'association (ANFMC) ne peut plus arborer les insignes de l'amicale nationale.*

Cette proposition est validée par le CA est sera soumise en AGE lors du prochain congrès.

- **PARIS :** Création d'un poste de chancelier,

JP MONMASSON fait part de ses démarches pour valider les services rendus en activité, en vue de l'obtention de la carte du combattant. Il lui a fallu intervenir en premier lieu auprès du Service Historique de la Défense. Par la suite le BMM/CGR a pris en compte sa demande. Pour une personne non rompue aux arcanes administratives, cela peut être compliqué.

Le président national se propose de demander dans un premier temps à Francis FAUCHARD son appui pour les dossiers administratifs complexes. Il l'interrogera pour savoir si un poste de chancelier national pourrait ultérieurement l'intéresser.

Pour la Marine, c'est le BMM/CGR qui réceptionne le dossier et qui informe l'intéressé de la suite donnée à la demande.

- **TOULON :** Pas de question.

### **3-Interventions du président national :**

#### **Port de coiffures militaires lors des manifestations**

Lors des manifestations « gilets jaunes » il est apparu des coiffures militaires. Ce mélange des genres lui semble non seulement déplacé mais aussi une faute. Cet avis est partagé par le conseil d'administration.

#### **Poste de vice-président de l'ANFMC :**

Le poste de vice-président demeure vacant pour le moment.

#### **Composition des bureaux :**

Le président national attire l'attention des membres sur l'avis du Conseil d'Etat en date du 19 juin 2018 qui approuve de nouveaux statuts types pour les fondations et les associations reconnues d'utilité publique. De nouvelles dispositions sont en particulier prises en matière de droit de vote ou d'occupation de postes au sein des bureaux

Nous ne sommes actuellement pas touchés par cette nouvelle jurisprudence mais il se pourrait qu'un certain nombre de dispositions soient ultérieurement appliquées à toutes les associations dont la nôtre. Affaire à suivre.

Erick POINEAU évoque la difficulté de n'avoir aucun membre volontaire pour remplir les fonctions de secrétaire et de trésorier de la section Aquitaine. Il a dû se résoudre à coopter deux candidats, membres sympathisants, qui ont été élus à l'unanimité lors de l'AG.

Après divers échanges, le président national souligne le caractère exceptionnel de cette situation et soumet la tenue des fonctions de trésorier et de secrétaire de la section Aquitaine par des membres sympathisants, au vote du CA.

La motion **exceptionnelle** est votée pour une année : **Vote contre** : 1

### **Modifications du RI :**

Le président national propose les modifications suivantes :

#### **-Art. 3**

« Lors du raid en Hollande le 28 février 1944. [Un hommage est également rendu à tous nos morts](#) ».

#### **-Art. 5 : Création de sections :**

Il est ajouté [l'article 5-1 Les sections locales](#) :

[L'association est composée des sections, Aquitaine, Est, Lorient, Paris et Toulon,](#)

[Les pièces jointes \(5 annexes\) sont libellées :](#)

[Annexe 1 Liste des corrections.](#)

[Annexe 2 Historique de l'Amicale Nationale des Fusiliers Marins et Commandos \(ANFMC\).](#)

[Annexe 3 Diplôme de fidélité.](#)

[Annexe 4 Médaille de fidélité.](#)

[Annexe 5 diplôme d'honneur.](#)

Les modifications sont validées à l'unanimité par le CA. Elles seront soumises à la prochaine AG lors du congrès.

### **Radiation pour motif grave :**

Le président demande s'il faut en préciser le motif.

Après échanges, le CA ne souhaite aucune modification aux statuts à ce sujet.

### **Affiliation de l'ANFMC à L'UNC :**

Le secrétaire national lit la lettre adressée à l'UNC. A ce jour nous n'avons pas eu de réponse. Une relance va être faite.

### **4- Intervention du trésorier national :**

Richard LIS informe les membres du CA de la situation de la trésorerie et du stock de la caisse nationale.

La cotisation reversée à la caisse nationale est maintenue à 5 € par adhérent (adoptée)

Les effectifs de l'amicale se maintiennent. Nous sommes 1244 adhérents et comptons 79 veuves.

### **5- Questions diverses et tour de table**

Les associations des forces spéciales (SOFINS) se retrouveront à Bordeaux du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2019.

Le président national propose que la section Aquitaine représente l'amicale à l'office religieux, en la cathédrale St André, le lundi 1 avril, à 18 h 30. (Voir le message de PHDL du 10/02/19, à tous).

### **Cérémonie du 6 juin à Ouistreham :**

La cérémonie internationale du 75<sup>ième</sup> anniversaire du D.DAY devrait avoir lieu dans le secteur canadien (JUNO) Courseulles sur mer. Dès que le BN aura connaissance du lieu de la manifestation internationale, celui-ci vous sera communiqué, ainsi que les modalités d'accès.

### **Congrès de Lorient :**

Philippe AUBRY nous fait part du peu d'inscriptions au congrès 2019, tout particulièrement pour les réservations d'hébergement au Bélambra. Il demande de relancer les adhérents dans l'urgence. Il demeure très inquiet sur la tenue de ce congrès.

### **Cartes d'adhérents :**

Richard LIS informe qu'il lui est demandé de refaire les cartes d'adhérents au format carte bancaire, avec photo. Yves GUILMEAU rappelle que ces cartes permettent d'avoir des tarifs préférentiels auprès de l'IGESA et MAGINOT.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents et clôture le conseil à 16 h 15.

Paris, le 28 février 2019

Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ  
Président de l'ANFMC

Secrétaire national de l'ANFMC  
Rapporteur de la réunion

Signé Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ

Signé Yves GUILMEAU